

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [veronique-dhiver](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2d6bc7a692a5bcaa52d59fbb>

Date d'obtention : 2021-11-26 18:00:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut s'assurer de bien collecter les informations en suivant l'aide-mémoire SEXTO en rencontrant (seul à seul, sans jugement et avec bienveillance) les personnes impliquées dans la situation (victime, témoins, instigateur). Cela permettra de bien évaluer les faits (amorce, nature, intention et étendue de la situation).

Il faut restreindre ou cesser la propagation des images en confisquant les appareils électroniques, dans les limites légales énoncées dans la trousse SEXTO.

Dans tous les cas, le travail de collaboration avec les service de police est primordial, ainsi que la communication avec les parents.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

S'assurer de rencontrer toutes les personnes concernées qui fréquentent mon milieu scolaire.

Débuter une trousse SEXTO lorsque nous avons l'information que les événements ont une incidence sur la vie scolaire des jeunes impliqués.

En tout temps, si les images sont contenues dans les appareils électronique, l'intervenant peut les confisquer et doit communiquer avec le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rapidité d'intervention pour éviter la propagation des images surtout dans les situations où il a déjà diffusion des photos (comme dans 3e la mise en situation), et encore plus si nous n'avons pas la collaboration des jeunes impliqués et en leur faisant comprendre l'importance de ne pas parler de cette situation pour respecter la vie privée de la victime. D'où l'important d'une intervention bienveillante et sans jugement pour établir un lien de confiance entre l'intervenant et les jeunes impliqués.